

PROJET DE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 FEVRIER 2019 CLOS BABUTY

Finances n°2019-007 : Rapport d'orientation budgétaire 2019

Monsieur le Maire fait la lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 conseil municipal 21 février 2019

Dispositions légales – rappel

Le Débat d'Orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1,L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). L'article D2312-3 issu du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire oblige les collectivités à un vote de ce rapport dans lequel doivent figurer les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre. Doivent figurer également:

- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

En cas d'absence de DOB: toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, «Commune de Port-la-Nouvelle»).

Contexte économique général

ZONE EURO : le ralentissement s'accroît fin 2018

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4%), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2%. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue(0,6%), et si la France a progressé (0,4%) au T3, la croissance a disparu pour chuter en négatif en Italie (-0,12%), et davantage encore en Allemagne (-0,2%) en raison de l'affaiblissement de la production industrielle allemande.

La dégradation des indicateurs de croissance reflète la détérioration de l'environnement international marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre les États-Unis et la Chine mais aussi vis-à-vis des pays émergents ainsi que des incertitudes croissantes concernant le Brexit. Pour l'Italie et la France les indicateurs de croissance ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales dans les deux pays (tensions budgétaires en Italie et crise des Gilets jaunes en France).

FRANCE : rebond temporaire de croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la réduction du pouvoir d'achat des ménages (hausse de l'inflation combinée à la fiscalité sur l'énergie et le tabac). Malgré une timide hausse de 0,2 % sur les premiers trimestres 2018, la croissance a été stoppée par le mouvement des gilets jaunes mi-novembre avec un impact négatif sur la consommation des ménages et les investissements. Les mesures sociales prises par le gouvernement (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8% en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois , le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9% en fin d'année.

Ralentissement de l'inflation

L'inflation française a largement dépassé celle de la zone euro s'élevant à 2,1% en moyenne contre 1,7% en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019.

L'inflation est estimée à 1,2%, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Une consolidation budgétaire retardée, une dette nationale croissante

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. Le déficit public s'est légèrement aggravé (passé de 2,6% à 2,7%) et la dette publique s'est alourdie atteignant des niveaux record. Le budget de l'Etat voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration de -3,2 % de déficit supplémentaire en raison du mouvement des gilets jaunes. En effet, le gouvernement a dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales pour un coût total estimé à 11 Mds €, financé partiellement à hauteur de 4 Mds €. En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5% en 2019 et frôler 100% en 2020.

Principales dispositions du projet de loi de finances 2019 concernant les collectivités locales

La loi de finances 2019 précède le projet de loi de réforme sur la fiscalité locale prévu courant 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections municipales de 2020 dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action. Cette LF 2019, transitoire, comporte un lot d'ajustements et de mesures correctives par rapport à 2018, et s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLPFP) qui inscrit les réformes budgétaires décisives pour les collectivités locales du quinquennat d'Emmanuel Macron. L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 impose aux collectivités, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Hausse des transferts financiers de l'Etat

Cette hausse de 6,5 % par rapport à 2018 tient compte du deuxième dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages les plus modestes.

Quasi stabilité des concours financiers de l'Etat

Le niveau global des dotations est stabilisé, la DGF est maintenue par le gouvernement à son niveau 2018. Le FCTVA est en petite hausse de 0,7% (ce qui s'explique par le regain d'investissements).

Les orientations financières de la commune pour 2019

L'impact du Pacte Fiscal et financier de solidarité d'Agglomération : les incertitudes financières de la contribution de la commune 2017-2020

Modulation des AC en fonction des mutualisations et des transferts:

Depuis 2008, n'ayant pas de richesse économique sur sa commune (faible taxe professionnelle paie une compensation négative à Annemasse Agglo au titre des services communs:

2016 : 339 141 €

2017 : 401 526 € (disparition du FPIC +transfert subvention soutien Club Sportif badminton)

2018 : 413 755,06 €

2019 : AC négative inconnue en fonction de la projection totale (12 communes) de transfert de charges 900 000 euros (annoncé en 2018)

2020 : AC négative inconnue + projection totale (12 communes) de transfert de charges 1 700 000 euros (annoncé en 2018)

Un pacte fiscal et financier de solidarité réévalué :

source: R.O8 Annemasse Agglo 13/02/2019 Le pacte financier et fiscal avec Annemasse Agglomération a été élaboré pour permettre de financer le développement local et instaurer une solidarité spécifique au bénéfice des communes qui accueillent des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville. Cette délibération permet à la communauté d'agglomération de faire progresser son coefficient d'intégration fiscale (CIF) limitant ainsi la baisse de la dotation d'intercommunalité.

Le pacte doit cependant être réévalué au regard des discussions existant actuellement encore entre la commune d'AMBILLY et son partenaire Annemasse Agglomération concernant les participations financières de la commune dans la ZAC Etoile en fonction de la prise en charge de certains équipements publics (stationnements publics, gymnase ..).

Les orientations financières de la commune pour 2019

Orientations générales en fonctionnement et en investissement

Pendant l'année 2018 les services ont maintenu le cap des dépenses de fonctionnement avec rigueur et efficacité, et la rigueur observée dans tous les services a permis de dégager une économie de plus de 300 000 euros permettant d'équilibrer les comptes 2018. Le compte administratif 2018 devrait d'ailleurs permettre de dégager de l'excédent en termes de fonctionnement comme bien entendu, en termes d'investissement.

La Commission des Finances du 12 février 2019 a permis de valider le principe d'un cadrage budgétaire toujours restreint en dépenses de fonctionnement, tant sur les charges de personnel qui vont cependant augmenter sensiblement et sur les charges courantes qui se restreignent du fait d'une réduction de consommation (électricité, combustibles) en raison d'investissements moins énergivores, soit par un allègement progressif des intérêts des emprunts et des portages, l'objectif étant de dégager la commune de tous ses emprunts dans l'année.

Recettes de fonctionnement:

Les recettes de fonctionnement ont été élaborées selon un principe prudentiel et prévues dans l'incertitude du contexte national: les collectivités ont peu d'informations sur le devenir de la taxe d'habitation et les montants des compensations financières de l'Etat (qui ne tiennent pas compte de l'évolution mécanique des bases fiscales et de l'augmentation démographique qu'est appelée à connaître notre territoire dans les 10 ans à venir).

Le principe de prudence prévisionnelle observée en 2018 sur les ressources issues des fonds frontaliers reste le même pour 2019, ces fonds n'ayant que très peu évolué depuis ces dernières années.

Les recettes de fonctionnement sont prévues a minima (et sous réserve de nouvelles informations d'ici le vote du BP 2019 par le conseil municipal), à 2,7 % d'augmentation. Malgré des dotations de l'Etat constante, la commune pourra en effet compter sur la hausse de produits exceptionnels issus de remboursements de portages fonciers

Les orientations financières de la commune pour 2019

Fiscalité communale:

Aucune augmentation de la fiscalité locale n'est prévue en 2019, les taux demeurent identiques depuis 12 ans.

Malgré le fait que la revalorisation des bases soit depuis 2018 fixée en fonction de l'inflation constatée, soit 2,2% pour 2019, aucune augmentation de ce produit n'a été prévue sur les recettes de fonctionnement au BP.

Dépenses de fonctionnement:

- Travail sur la réduction des charges courantes en se fixant sur les dépenses réalisées de 2018
- Arbitrages et validation du compte 012 – charges de personnel tenant compte:
 - Du reclassement indiciaire au 01 01 2019, des avancements de carrières et revalorisations de charges sociales légales
 - De la réintégration et la transformation de postes : 3^e policier municipal, A.S.V.P
 - Des obligations légales sur l'année: recrutement de 15 agents de recensement + heures supplémentaires liées aux élections

Pour un compte de charges de personnel qui est limité en prévisionnel à moins de 5 % d'augmentation par rapport au BP 2018.

Les orientations financières de la commune pour 2019

Priorités 2019 en prévisions budgétaires de dépenses d'investissement

Préserver la qualité de la vie en ville : 1 280 000 Euros (+ 13,04% par rapport à 2018)

Maintenir le renouvellement technique de la voirie : 560 000 Euros

Remplacement et renouvellement matériel défense incendie: 100 000 Euros

Investissements voirie (éclairage leds, modernisation des réseaux, panneau à message variable, signalisation): 230 000 Euros

Aménagement d'un parking après démolition Maison Canta: 150 000 Euros (non effectué en 2018)

Conservier un bon niveau d'entretien des espaces verts augmentés de la Voie Verte : 110 000 Euros

Mise en accessibilité du cimetière et travaux cinéraires : 130 000 Euros

Améliorer la qualité de la vie scolaire , de la vie sportive et de la vie associative : 1 982 000 Euros (- 8,7% par rapport à 2018)

Travaux école de la Fraternité (études agrandissement, travaux divers, études et travaux chaufferie): 493 000 Euros

Travaux école de la Paix (changement des fenêtres): 300 000 Euros

Travaux de maintenance et de rénovation du gymnase (dont chaufferie) : 749 000 Euros

Travaux de la Martinière (rampe d'accessibilité, climatisation, aménagements douches et études ascenseur): 410 000 €

Evolution de l'équipement informatique des écoles: 30 000 Euros

Augmenter la performance informatique et la sécurité des services: 133 000 Euros

Evolution du parc informatique de la commune et développement des dispositifs de sécurisation: 103 000 Euros

Développement du contrôle d'accès des bâtiments: 30 000 Euros

Les orientations financières de la commune pour 2019

Priorités 2019 en prévisions budgétaires d'investissement

Participation financière aux grands projets d'Annemasse Agglomération 4 898 114 €uros

L'absence de données prévisionnelles sur les participations financières de la commune aux grands projet émanant d'Annemasse Agglomération à l'heure du vote du R.O.B en conseil ne permet pas de définir ces grands axes d'investissement pour la commune autrement que sur les données actuelles. Pour 2019, la prospective financière de la commune ne peut être élaborée sans le complément de sa participation dans le financement des grands projets qui couvre la période 2017-2027. Les principales opérations d'investissement identifiées pour le compte d'AMBILLY peuvent se décliner comme suit :

Tramway (Genève/Zone)	2019	399 100,00€
Opérations connexes Tram Rue Aristide Briand et secteur Helvétie - rues de desserte sur la zone TRAM	2019	2 433 315,00€
PEM (parvis nord) Pole d'Echanges Multimodal de la Gare d'Annemasse	2019	268 975,00€
Voie verte	2019	276 724,00€
Aides à la pierre PLH	2019	100 000,00€
Subventions FISAC	2019	10 000,00€
ZAC Etoile (participation au déficit)	2019	0€
ZAC Etoile (équipements scolaires)	2019	0€
Remboursement portage EPF	2019	1 410 000,00€
	Total	4 898 114,00€

Les orientations financières de la commune pour 2019

Priorités 2019 en prévisions budgétaires d'investissement

Des allègements de charges foncières en fonction du pacte de solidarité avec Annemasse Agglomération sur la ZAC.

Cette année la commune doit s'alléger, en fonction des accords signés avec Annemasse Agglo au terme du Pacte fiscal et Financier de solidarité en 2014, de portages fonciers coûteux sur le « secteur Gaz » de la ZAC Etoile, et se voir rembourser (en annuités et en capital) des portages opérés par la commune pour le compte d'Annemasse Agglo. Selon le respect ou non de ces engagements, la variation de remboursement de capital à l'EPF est de 2 millions d'Euros, qui pourraient entraîner un total de dépenses d'investissement à 8 545 700 Euros pour le seul secteur de l'urbanisme et l'aménagement de la commune.

Stratégies de renouvellement urbains 1 500 600 €uros

Acquisitions foncières (achats appartements 1 rue Renan, achat local petite enfance, achat terrains divers):

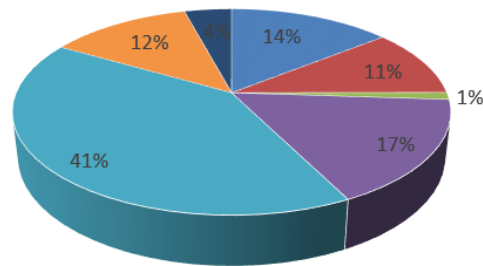
741 000 €uros

Opérations de constructions (aménagement de zones de stationnement) -démolitions (maison canta, maison SAEME, maison Bodenman): 326 000 €uros

Frais d'études opérationnelles: 483 600€uros

En raison du contexte des engagements de ce mandat et de la livraison de certains grands projets sur 2019, le montant total de dépenses d'investissement tel qu'il est recensé est prévu à hauteur de 12 millions d'euros (voire 14 millions en fonction des transferts de portage sur la Zac Etoile). Il s'agit là d'un budget politique d'investissement du mandat, qui nécessite encore des arbitrages avant le vote du BP.

Axes d'investissements 2019



- remboursements emprunts et EPF
- qualité de vie en ville
- performance informatique et sécurité
- amélioration vie scolaire et sportive
- cofinancements grands projets agglo
- stratégies de renouvellement urbain
- investissements autres secteurs

Remboursements emprunts et EPF	1 716 000,00
Qualité de vie en ville	1 280 000,00
Performance informatique et sécurité	133 000
Amélioration vie scolaire et sportive	1 982 000,00 €
Cofinancements grands projets agglo selon nos compétences	4 898 114,00
Stratégies de renouvellement urbain	1 500 600,00
Investissements autres secteurs	500 000
	12 009 714,00

Les ressources financières de la commune pour 2019

Des ressources constantes grâce à des revenus du patrimoine

La maîtrise des recettes issues de la vente des Communaux d'AMBILLY dans un contexte incertain

2018 est l'année de la première phase de cession de la majeure partie des parcelles des Communaux d'AMBILLY. La fiscalité applicable par Genève sur les plus-values de cession est toujours en discussion auprès des autorités genevoises et porterait sur 24 % de la totalité des produits de cession. Cette taxation importante devra, si elle est avérée, faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation exceptionnelle de transfert d'une partie de l'excédent de l'investissement en fonctionnement auprès des services de la DGFIP et du Ministère des Finances. Elle ne pourra être payée sans cela.

D'autre part, afin de pouvoir conserver le bénéfice des recettes des Communaux pour l'avenir de la commune il conviendra d'être particulièrement vigilants cette année au retour d'investissements consentis par la commune les années précédentes pour le compte de la ZAC Etoile, et au respect des accords passés avec Annemasse Agglomération sur la question du transfert et remboursements de portages fonciers de la ZAC Etoile.

La cession de certains éléments du patrimoine privé de la commune

Propriétaire de plusieurs appartements relevant du domaine privé, la commune voit ses charges de copropriété et ses charges de maintenance augmenter chaque année, que les loyers (encore modestes en moyenne) ne peuvent compenser. La décision de la Municipalité est donc de se délester de certains appartements de son domaine privé pour un montant estimé à 500 000 euros

Cessions d'immobilisation (vente terrain + remboursement portage CHIAB par Annemasse Agglo) :

516 000 Euros

Etat de la dette communale 2019

		Emprunté	délibération du	durée	taux d'interet	1ère échéance	Capital restant dû	montant échéance 2019	dernière échéance
Caisse d'Epargne	n° 3058027	600 000,00 €	15/09/2005	15 ans	4,01%	05/04/2007	149 833,16	54 002,40 €	05/04/2021
									rembt anticipé avril 2019
Caisse d'Epargne	n° AR010505	600 000,00 €	15/09/2005	15 ans	3,66%	25/04/2007	182 882,55	51 428,00 €	25/04/2021
									négociation de rembt anticipé 2019
Caisse d'Epargne	n° A0110794000	2 000 000,00 €	15/07/2010	20 ans	1,45%	25/08/2011	1 386 565,62	138 297,91 €	25/08/2029
									négociation de rembt anticipé 2019
Crédit Agricole	n° 925673	2 995 000,00 €	08/02/2017	20 ans	1,45%	08/02/2017	2 732 986,00	172 780,00 €	08/11/2036
									négociation de rembt anticipé 2019
SYANE		119 862,00 €	18/05/2017	20 ans	1,18%	01/01/2018	113868	7 339,75 €	01/01/2037
								423 848,06 €	

Commune d'Ambilly - service aménagement
Budget 2019 - détail portages EPF - prévisionnel
Budget prévisionnel

Opération	2019							TOTAL	
	27638 (capital) - hors TVA	TVA à la rétrocession	62878 (autres frais) en € TTC	6226 (frais de portage) en € TTC	Loyers	TVA sur recette			
BELLIER	9 729,99 €		770,35 €	1 186,86 €	0,00 €			11 687,20 €	fin de portage 2022
BREQUE	23 506,20 €		1 855,26 €	751,57 €	5 500,00 €			20 613,03 €	fin de portage 2019
BARRIERE	0,00 €		4 699,72 €	713,23 €	0,00 €			5 412,95 €	fin de portage 2018
HOMRI	24 819,42 €		869,44 €	1 510,89 €	0,00 €			27 199,75 €	fin de portage 2020
SAEME (maison)	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	fin de portage 2017
VIGNY	0,00 €		5 408,32 €	1 848,58 €	9 576,00 €			-2 319,10 €	fin de portage 2018
OLLARD	0,00 €		4 925,68 €	854,34 €	0,00 €			5 780,02 €	fin de portage 2018
BODENMANN	18 651,46 €		2 639,84 €	625,53 €	5 400,00 €			16 516,83 €	prolongation 2 ans de portage. Fin 2019
SAEME RUE DU GAZ	51 125,84 €		0,00 €	3 067,54 €	12 000,00 €			42 193,38 €	fin de portage 2020
BODENAN/DUCROT commerce	23 329,66 €		2 429,59 €	760,63 €	1 000,00 €	0,00 €		25 519,88 €	fin de portage 2019
BODENAN/DUCROT appart	30 708,50 €	1 696,00 €	1 554,27 €	896,50 €	0,00 €			34 855,27 €	fin de portage 2019
MAULINI (terrains)	13 420,23 €		0,00 €	2 013,03 €	0,00 €			15 433,26 €	fin de portage 2023
SURETTE	17 932,92 €		1 634,68 €	2 730,80 €	6 066,00 €			16 232,40 €	fin de portage 2023
BLANC-GONNET	17 826,36 €		3 049,83 €	2 750,19 €	10 090,00 €			13 536,38 €	fin de portage 2023
COLIN	20 358,00 €		4 198,41 €	3 136,14 €	5 057,00 €			22 635,55 €	fin de portage 2024
MAULINI (atelier)	701 380,00 €	0,00 €	3 591,60 €	11 984,52 €	0,00 €			716 956,12 €	incertain
GDF-ENGIE	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	portage transféré à AA en 2017
CUAZ	23 436,28 €		2 946,15 €	4 156,06 €	3 900,00 €	780,00 €		25 858,49 €	fin de portage 2025
COCHELIN-BRAUD/ Cts OLIVIER	298 939,58 €		172,80 €	7 465,12 €	0,00 €			306 577,50 €	2019 fin de portage 4 ans à terme
MAISON CARREE	824 391,38 €	1 509,88 €	448,80 €	20 586,14 €	0,00 €			846 936,20 €	2019 fin de portage 4 ans à terme
GAY	16 768,03 €		2 086,64 €	2 973,10 €	8 210,00 €			13 617,77 €	fin de portage 2025
MAISON CHAUFFAT	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	achetée par la Ville fin 2017
CAPOLO	40 221,52 €		1 504,32 €	8 482,95 €	0,00 €			50 208,79 €	fin de portage 2025
CECCONI	731 795,86 €	1 354,37 €	7 770,00 €	18 427,26 €	0,00 €			759 347,49 €	2019 fin de portage 4 ans à terme
DEMETZ	20 775,74 €		4 848,00 €	3 730,77 €	0,00 €			29 354,51 €	fin de portage 2025
BEAUQUIS	64 816,76 €		0,00 €	17 500,52 €	0,00 €			82 317,28 €	fin de portage 2027
BURNIER	363 010,56 €	72 602,11 €	134,40 €	8 533,15 €	0,00 €			444 280,22 €	2019 fin de portage 4 ans à terme
GUILLON	164 189,10 €		596,88 €	13 407,97 €	0,00 €			178 193,95 €	fin de portage 2022
LACCOMOFF (achat prévu 2019)								0,00 €	
MEYDAN (achat prévu 2019)								0,00 €	
GAUTHEROT (achat prévu 2019)								0,00 €	
SOUS-TOTAL	3 501 133,39 €	77 162,36 €	58 134,98 €	140 093,39 €	66 799,00 €	780,00 €			
Rembmt portage ex-CHIAB	-499 119,55 €	61 940,34 €	-47 156,03 €	-330 055,33 €	0,00 €			-814 390,57 €	
TOTAL	3 002 013,84 €	139 102,70 €	10 978,95 €	-189 961,94 €	66 799,00 €	780,00 €			

Après lecture, le débat d'orientation budgétaire est ouvert.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal :

- De prendre acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire
- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire